



Mairie de Bidarray
Bâtiment Artetxea
1125 Plazako Bidea
64780 Bidarray
mairie.bidarray@gmail.com

Affichage légal et convocations : le 24 mars 2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

Objet : Conseil municipal du 18 avril.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026. Adoptée à l'unanimité

1-Délibérations: Budget Gîte Aire Zabal : Vote du CFU 2025- Affectation du résultat 2025 puis vote du budget primitif 2026. *Adoptée à l'unanimité*

2-Délibérations : Lotissement Olhaberria : Vote du CFU 2025- Affectation du résultat 2025 puis vote du budget primitif 2026. *Adoptée à l'unanimité*

3-THRS 13,21% (contre 11,21% aujourd'hui) = 2600€ de recettes supplémentaires.
Adoptée à l'unanimité

4-Délibérations : Budget Principal : Vote du CFU 2025- Affectation du résultat 2025 puis vote du budget primitif 2026- Fiche 1259 (vote des taux de fiscalité locale). *Adoptée à l'unanimité*

5- Ouverture du poste d'écogarde saison 2026. [Adoptée à l'unanimité](#)

6- Convention pour la défense-incendie vers Erramundeia. [Adoptée à l'unanimité](#)

7-CAO : rajouter une personne titulaire. [Adoptée à l'unanimité](#)



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-2442026-BF

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-24- Gîte Aire Zabal : vote du CFU 2025

Le Maire de la Commune de Bidarray expose la nécessité de voter les données qui figurent ci-dessous.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY,

Investissement

Dépenses	Prévu :	213 611,56
	Réalisé :	9 220,56
	Reste à réaliser :	11 869,20
Recettes	Prévu :	213 611,56
	Réalisé :	6 768,62
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	95 696,39
	Réalisé :	78 121,23
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	95 696,39
	Réalisé :	94 582,45
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 451,94
Fonctionnement :	16 461,22
Résultat global :	14 009,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-2442026-BF

SLO

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray





Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-25552026-DE

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-25- Gîte Aire Zabal : Affectation du résultat 2025

Le Maire de la Commune de Bidarray expose la nécessité de voter les données qui figurent ci-dessous.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 18 Avril 2026.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 064,83
- un excédent reporté de :	13 396,39
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 461,22
- un déficit d'investissement de :	2 451,94
- un déficit des restes à réaliser de :	11 869,20
Soit un besoin de financement de :	14 321,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	16 461,22
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	14 321,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 140,08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 451,94

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray





Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-26662026-DE

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-26- Gîte Aire Zabal : Vote du budget primitif 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence du Maire, Jean Michel Anchordoquy

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 373 607,60

Recettes : 385 476,80

Fonctionnement

Dépenses : 90 000,00

Recettes : 90 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 385 476,80 (dont 11 869,20 de RAR)

Recettes : 385 476,80 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 90 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 90 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-272026-BF

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-27- Lotissement Olhaberria: vote du CFU 2025

Le Maire de la Commune de Bidarray expose la nécessité de voter les données qui figurent ci-dessous.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Considérant la validation du Compte financier Unique par le Conseil Municipal en nombre suffisant réuni sous la présidence du maire, Jean Michel ANCHORDOQUY

Investissement

Dépenses	Prévu :	396 158,84
	Réalisé :	340 355,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	396 158,84
	Réalisé :	193 079,42
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	356 079,42
	Réalisé :	197 562,86
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	356 079,42
	Réalisé :	197 562,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-147 275,86
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-147 275,86

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260625-28882026-BF

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-28- Lotissement Olhaberria: Affectation du résultat 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Michel ANCHORDOQUY.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 147 275,86

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 147 275,86

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 147 275,86

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de

Bidarray.



Fait le 18/04/2026 à Bidarray

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

SLO

ID : 064-216401240-20260625-28882026-BF



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-29992026-DE

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-29- Lotissement Olhaberria: Vote du budget primitif 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Michel ANCHORDOQUY.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 300 775,86

Recettes : 300 775,86

Fonctionnement

Dépenses : 322 000,00

Recettes : 322 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 300 775,86 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 300 775,86 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 322 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 322 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray

Fait le 18/04/2026 à Bidarray





Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-302026-BF

SLOW

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-30- Commune de Bidarray: vote du CFU 2025

Le Maire de la Commune de Bidarray expose la nécessité de voter les données qui figurent ci-dessous.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Considérant la validation du Compte financier Unique par le Conseil Municipal en nombre suffisant réuni sous la présidence du maire, Jean Michel ANCHORDOQUY

Investissement

Dépenses	Prévu :	701 699,46
	Réalisé :	471 583,93
	Reste à réaliser :	165 518,96
Recettes	Prévu :	701 699,46
	Réalisé :	420 087,94
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	840 000,00
	Réalisé :	551 627,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	840 000,00
	Réalisé :	1 107 356,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-51 495,99
Fonctionnement :	555 728,65
Résultat global :	504 232,66



APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-312026-DE

S L O W

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-31- Commune de Bidarray: Affectation du résultat 2025

Le Maire de la Commune de Bidarray expose la nécessité de voter les données qui figurent ci-dessous.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Michel ANCHORDOQUY.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	211 431,83
- un excédent reporté de :	344 296,82
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	555 728,65
- un déficit d'investissement de :	51 495,99
- un déficit des restes à réaliser de :	165 518,96
Soit un besoin de financement de :	217 014,95

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	555 728,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	217 014,95
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	338 713,70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	51 495,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.



APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray



Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-32332026-DE

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-32- Commune de Bidarray: Vote du budget primitif 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire Jean Michel ANCHORDOQUY.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 552 936,99

Recettes : 718 455,95

Fonctionnement

Dépenses : 855 000,00

Recettes : 855 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 718 455,95 (dont 165 518,96 de RAR)

Recettes : 718 455,95 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 855 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 855 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

APPROUVE toutes les décisions mentionnées ci-dessus.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité et au service de gestion comptable de Bidarray.

Fait le 18/04/2026 à Bidarray





Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-332026-DE

SLO

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-33- Recrutement d'un poste d'écogarde saison 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'un emploi d'éco-garde soit créé pour la saison estivale 2026 afin d'assurer des missions pédagogiques et de prévention sur le long du Bastan.

Le tableau des emplois serait complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Eco-garde	- Adjoint technique sans indice.	1	35h

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Transmission de la présente délibération à la Trésorerie.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY





Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-342026-DE

SLOW

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-34- Convention défense-incendie secteur Erramundeia

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la défense incendie du secteur Erramundeia, une borne-incendie va être installée par la Commune sur la parcelle cadastrée section A499, propriété de Mesdames Mayder et Marie-Carmen Aguirregomezorta :



Considérant les enjeux que présente la sécurité incendie pour la population, celle-ci a accepté de consentir gratuitement une servitude pour l'implantation de cette borne.

Cette servitude est instituée en application de l'article R.2225-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au profit du service public de la défense extérieure contre l'incendie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/04/2026

Reçu en préfecture le 18/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-342026-DE

SLO

DÉCIDE de conclure une servitude administrative d'implantation d'une borne incendie sur les parcelles cadastrées section A499 appartenant à Madame Mesdames Mayder et Marie-Carmen Aguirregomezcorta, à titre gratuit.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération en collaboration avec l'AGPL.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Transmission de la présente délibération à la Trésorerie.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY





Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260418-35552026-DE

SLO

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 18/04/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 15/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, VIVANT Cécile, OXOBY François, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, BIDONDO Jean Pierre, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal

Absents : 0/15 :

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-35- Fiche 1259 Taux de fiscalité locale

Monsieur le Maire rappelle que l'article 72 de la Constitution évoque la libre administration et l'autonomie financière des collectivités locales. Dans cette optique et dans le cadre de la confection du budget primitif, il convient donc de définir les taux de fiscalité locale. La commune de Bidarray sollicite le dispositif de majoration spéciale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prévu à l'alinéa 4 de l'article 1636b sexies du CGI.

Les taux suivants sont proposés :

Taxe foncière sur le bâti	23,80%
Taxe sur le foncier non-bâti	26,33%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,21%

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	660 794	23,80	96,55	675 100	160 674	23,80	160 674
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	39 276	26,33	123,92	39 500	10 400	26,33	10 400
Taxe d'habitation (TH)	154 021	11,51	54,09	153 200	17 633	13,21	20 238
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					188 707		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	138 473	13,21	60,00	137 500	9 496	20 238	191 312

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			160674			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	191 312			10400			
Taxe d'habitation (TH)	188 707			20238			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			191312			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 624	0	8 253	-16 544	-6 667

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
191 312	-6 667	184 645

À PAU

Le 12 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques.

M FRANÇOIS DOUIS

Le
Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

CHARGE

le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Transmission de la présente délibération à la Trésorerie.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY





Mairie de Bidarray
Bâtiment Artetxea
1125 Plazako Bidea
64780 Bidarray
mairie.bidarray@gmail.com

Affichage légal et convocations : le 6 mai 2026

Présents 13/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal.

Absents : 2/15 : VIVANT Cécile- BIDONDO Jean Pierre
Quorum atteint.
Excusés : /

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

Objet : Conseil municipal du 20 mai 2026.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2026. Adoptée à l'unanimité

-Présentation par l'association AUNAMENDI.

36-Projet d'échange de parcelles pastorales avec Chantal Orhategaray (lieudit Gakota). Exposé de l'historique et tenants du dossier. *Décision Adoptée à l'unanimité, délibération à venir.*

37- Projet de Délibération sur l'instauration de la taxe sur les logements vacants à partir de 2027 : 1ere année 30% la première année puis 60% les suivantes. Exposé de l'historique et tenants du dossier. *Décision Adoptée à l'unanimité, délibération à venir.*

(38)- Projet de Délibération : demande d'intégration de la voie privée *Teilenareneko bidea* appartenant à Rosemary Goyeneche- propriétaire de la maison Belaskainea. Exposé de l'historique et tenants du dossier. *Décision rejetée à l'unanimité par manque d'intérêt général, élément de droit indispensable dans la notion de besoin collectif.*

Gai desberdinak.
Fin de séance à 23h30.

ANCHORDOQUY Jean Michel- le Maire

Mairie de Bidarray- Bâtiment Artetxea-1125 Plazako bidea- 64780 Bidarray



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260520-362026-DE

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 20/05/2026

Date de la convocation : 18/04/2026

Présents 13/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal.

Absents : 2/15 : VIVANT Cécile- BIDONDO Jean Pierre

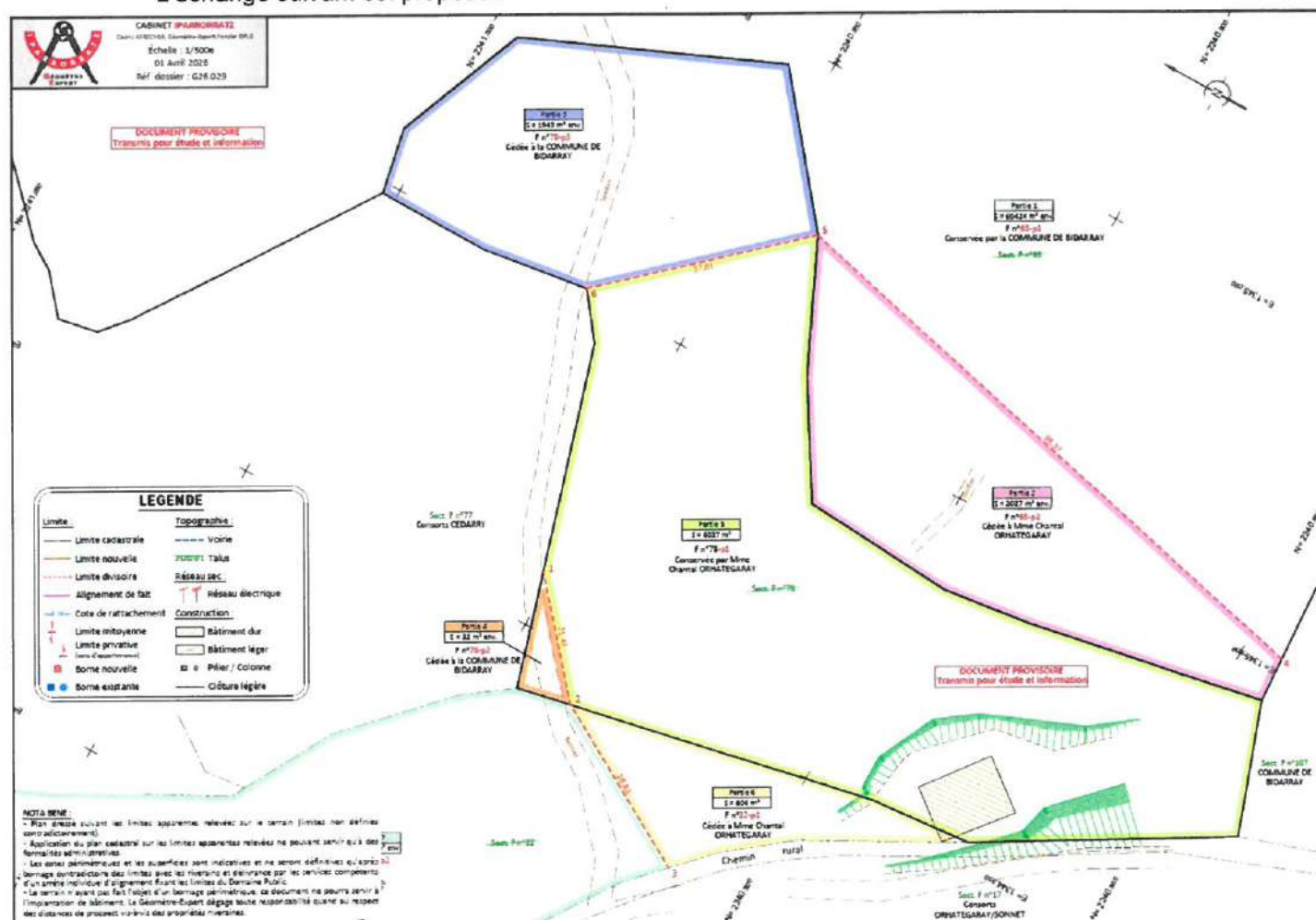
Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-36- Echanges de parcelles avec Chantal Orhategaray \ Lieudit Gakota

Monsieur le Maire rappelle qu'un échange a été demandé par Madame Chantal Orhategaray dans le secteur Gakota.

L'échange suivant est proposé :



CHARGE

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE.

le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260520-362026-DE

SLO

Transmission de la présente délibération au Contrôle de Légalité
Transmission de la présente délibération à la Trésorerie.

PRECISE Que le demandeur, Madame Orhategaray, payera tous les frais inhérents à cette opération (SPFE, émoluments notariés, frais d'acte, géomètre).

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY





Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260520-372026-DE

SLO

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 20/05/2026

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents 13/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal.

Absents : 2/15 : VIVANT Cécile- BIDONDO Jean Pierre

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-37- Instauration de la TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) et fixation des taux à partir de 2027

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

En application de l'article 1406 bis du code général des impôts (CGI), une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est due pour les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition.

▪ *Lorsque le logement est situé dans une commune qui présente un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant (« zone tendue »), la taxe est due pour les logements vacants depuis au moins une année au 1er janvier de l'année d'imposition. Le taux de la taxe est fixe à 17% la première année d'imposition et à 34% à compter de la deuxième année d'imposition. Seules les communes en perçoivent le produit et elles peuvent, sur délibération, augmenter ces taux, respectivement, jusqu'à 30% et 60%.*

▪ *La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance.*

Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de l'année 2027.

Sauf mention contraire, les articles cités dans les développements qui suivent sont ceux du code général des impôts ou de ses annexes.

Un décret établit la liste des communes classées en zone tendue et en zone non tendue.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :

- pour la première année d'imposition à 30%.

- à compter de la deuxième année d'imposition à 60%



Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY



Mairie de Bidarray
Bâtiment Artetxea
1125 Plazako Bidea
64780 Bidarray
mairie.bidarray@gmail.com

Affichage légal et convocations : le 10 juin 2026

Présents 13/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal.

Absents : 2/15 : VIVANT Cécile- BIDONDO Jean Pierre
Quorum atteint.
Excusés : /

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

Objet : Conseil municipal du 25 juin 2026

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2026. Décision Adoptée à l'unanimité

38- Dons aux associations. *Décision Adoptée à l'unanimité*

39- Contributions aux établissements d'enseignement. *Décision Adoptée à l'unanimité.*

40- Validation de l'avant-projet définitif pour les travaux du gîte Aire Zabal. *Décision Adoptée à l'unanimité.*

41- Acquisition de la parcelle D732. *Décision Adoptée à l'unanimité, délibération à venir car plan de financement à travailler avec l'EPFL.*

Réexamen de la demande d'intégration de la voie privée *Teilenareneko bidea* appartenant à Rosemary Goyeneche- propriétaire de la maison Belaskainea. Exposé de l'historique et tenants du dossier. *Décision rejetée à l'unanimité par manque d'intérêt général, élément de droit indispensable dans la notion de besoin collectif.*

Gai desberdinak.
Fin de séance à 23h30.

ANCHORDOQUY Jean Michel- le Maire

Mairie de Bidarray- Bâtiment Artetxea-1125 Plazako bidea- 64780 Bidarray



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260625-382026-DE

SLO

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 25/06/2026

Date de la convocation : 10/06/2026

Présents 14/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal - BIDONDO Jean Pierre.

Absents : 1/15 : VIVANT Cécile

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-38- Dons aux associations

Tiers	Montants 2026
Jo pilota	500
Liburutegia	500
Zaharrer segi	500
Baztandarrak	500
Kea	0
APE	1000
ACCA	500
Elkarturik	0
Otxaldetarrak	500
Kanaldudeko lagunak	100
Gaztaina	300
Ezti Etxea Macaye	0
Lurrama	100
Adepape (ASE)	100
Zukugailua	100
Les Restos du cœur	100
Euskal raid	100
Garazigeri	100
Garazikus	100
Handisport	100
Euskaltzaindia	100
Euskal konfederazioa	100
Secours catholique	100
Arranoak FC (Ossès)	100
Herria	500
Baigurako libertimendua	0
Prévention routière	50
Hand Irrisartarrak	100
Harrera	100
Integrazio batzordea	100

Erle Beltza	0
Lurzaindia	300
Nafar Gazte	100
Irulegiko irratia	400
Ass jeunes handicapés	0
Arrapitz	100
US NAFARROA Hand	500
US Nafarroa rugby	500
Asso des sclérosés en plaque	50
Croix rouge	50
familles rurales guzientzat	
Uhart-Cize	50
Le chalet des chats	0
Iparralai SJLV école musique	200
Béatrice Lafuente - forum jeunes	100
Etor bide	100
Goizeko izarra	100
Kom edia	0
ADELFA	100
Telethon	100
Xapata	100
USEP	100
Sustengu	300
Hemen	200
Plazara	0
Udaleku	0
AEK	0
Ass contr les myopathies	100
FC GARAZI	100
L'outil en main Errobi	100
Charlotenea	0
Don film L'ANTI	50
SOMME	10250

PRECISE l'usage de l'article 65748.

RAPPELLE que 12 500€ était prévus au budget primitif 2026 sur ce poste de dépenses dont 300€ déjà mandatés.

CHARGE le secrétaire de mairie de mandater les dépenses.

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY





Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260625-392026-DE

SLOW

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 25/06/2026

Date de la convocation : 10/06/2026

Présents 14/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal. BIDONDO Jean Pierre

Absents : 1/15 : VIVANT Cécile-

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-39- Contributions annuelles aux établissements scolaires

Etablissement	Nombre d'élèves	Vers 2026	Calculs
Xalbador	7 élèves	350	50€*7
Ortzaizeko ikastola	13 élèves	5200	400€*13
Ikastola Polo	1 élève	100	100€*1
MEEK	1 élève	50	50€*1
Ikastola Arrokgarai Itsasu	2 élèves	200	100€*2
Frantsesenea	4 élèves	200	50€*4
Donostei	2 écoles et 6 collège	500	100€*2 + 50€*6
TOTAL		6600	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE - d'approuver la décision citée ci-dessus.

PRECISE -La modalité de calcul qui est la suivante : 400€pour les élèves du premier degré du secteur et 100€pour les élèves hors-secteur. 50€ pour les élèves du second degré.

PRECISE -Que les dépenses seront imputées sur l'article 65568 (Autres contributions)

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire.



Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire : Jean Michel ANCHORDOQUY



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 064-216401240-20260625-402026-DE

SLO

COMMUNE DE BIDARRAY

Date du conseil municipal : 25/06/2026

Date de la convocation : 10/06/2026

Présents 14/15: ANCHORDOQUY Jean Michel, OXOBY Pantxo, CEDARRY Suzanne, MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique, SEYCHAL Antton, SALLABERRY Stéphanie, ORHATEGARAY Bernadette, URRIZAGA Peio, BACHACHOU Stéphanie, SUHAS Dominique, SABAROTS Anne Marie, IBARROLA Pascal- BIDONDO Jean Pierre.
Absents : 1/15 : VIVANT Cécile

Excusés :

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY

2026-40- Validation de l'avant-projet définitif (APD)- Rénovation du gîte Aire Zabal

Le Maire expose que les subventions attendues pour le projet de réaménagement et de rénovation énergétique du gîte « Aire Zabal ». Il convient désormais de passer en phase de réalisation.

L'avant-projet définitif a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Il demande donc au Conseil d'approuver l'avant-projet définitif établi par ce service.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

APPROUVE le dossier d'avant-projet définitif concernant le projet de réaménagement et de rénovation énergétique du gîte « Aire Zabal ».

ENGAGE L'étape suivante, à savoir le dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

ANCHORDOQUY Jean Michel
Le Maire
Fait et délibéré à BIDARRAY,
Le 25/06/2026

